

<http://www.menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article749>

Les bals clandestins.

- Revue N°56 -

Date de mise en ligne : vendredi 28 septembre 2012

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

Michel Sardou chante les bals populaires, je voudrais évoquer avec vous les bals clandestins. Souvenirs pour les anciens, découverte pour les plus jeunes.



De tout temps, on a aimé danser en France. Les danses médiévales sont mal connues, mais on danse la gaillarde et la pavane au XVIème siècle, le menuet sous Louis XIV, puis sous le second Empire, dans les salons, le quadrille, le galop, la mazurka, la scottish, la polka, la valse. Danse qui a fait scandale lors de son apparition en France à cause du tête à tête dans lequel se trouvaient les danseurs.

Dans les campagnes, on danse la gigue, le rigodon, la soyotte.

Les années 1930 sont une période faste pour le musette : Paris compte plus de trois cents bals auxquels il faut ajouter les dancings et les guinguettes. La valse chaloupée, la java doivent céder la place au boston, charleston, one-step, tango, paso doble, rumba, samba, toutes venues d'Amérique.

Mais le 1er septembre 1939, les troupes allemandes attaquent la Pologne sans déclaration de guerre. Le **3 septembre**, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France déclarent la guerre à l'Allemagne. Les hommes de 20 à 48 ans sont mobilisés. **Mai 1940**, les Allemands envahissent la France. L'effondrement du front provoque la panique et précipite sur les routes du sud des millions de civils : c'est l'exode. Le 17 juin, Pétain demande la fin des combats. Le 18, de Londres, le Général De Gaulle lance son appel.

Le 22 c'est la signature de la convention d'Armistice. La bataille de France a duré 5 semaines et a fait 92000 morts du côté français et des milliers de prisonniers qui sont dispersés dans des camps de travail dans toute l'Allemagne. Le 20 mai 1940, au début de l'offensive allemande, Georges Mandel, ministre de l'intérieur, ordonne par décret la fermeture des dancings parisiens, mesure étendue quelques jours plus tard à l'ensemble du territoire. (Décret qui ne sera jamais publié au journal officiel). Albert Lebrun est alors président de la République et Paul Reynaud occupe le poste de président du conseil qu'il quitte le 16 juin. Albert Lebrun confie alors la présidence du conseil à Philippe Pétain. Le 10 juillet la République est abolie. Le Maréchal Pétain a les pleins pouvoirs. Les bals ont donc été interdits par la IIIème république et non par le régime de Pétain ou par les Allemands.

Pourtant dans le même temps d'autres divertissements continuent d'être autorisés : opéra, théâtre, cinéma, concert, manifestation sportive. Pourquoi la danse est vouée aux gémonies ?

Pas la danse classique, mais celle des bals où les jeunes gens des deux sexes, dans les bras l'un de l'autre virevoltent dans une troublante proximité. Même si elle n'est jamais explicitée, il semble bien que c'est cette dimension charnelle qui est fustigée dans ces textes. Les préfets ont fait respecter ces décrets.

Les autorités, issues de la résistance maintiennent l'interdiction des bals. Ceux-ci reprennent en novembre et décembre 1944. Mais malgré l'interdiction de danser, les bals ont toujours continué dans le secret pendant la guerre. C'étaient **Â« des bals clandestins Â»**. J'ai rencontré plusieurs personnes qui ont fréquenté ces bals.

Bon nombre, durant les années 41-44, furent organisés dans les villages. M. Lahaye, de Bournonville, avait 17 ans en 1941. Il se souvient bien et son oeil brille en évoquant ses souvenirs. :

</span{>Â« Il y avait des bals dans les villages environnants, mais parfois, on allait en vélo jusqu'à Auve et la Neuville-au-Pont. Comme il y avait le couvre-feu de vingt et une heures à six heures, on ne rentrait que le lendemain. Le plus souvent, les bals avaient lieu dans des granges, avec un accordéoniste. Un jour que les jeunes tournaient au son de l'accordéon, la porte s'est ouverte et deux gendarmes sont apparus dans l'encadrement : **Â« Messieurs le bal est fini !** Certains ont sauté par la fenêtre, mais moi, je n'ai pas bougé. Les gendarmes ne nous ont rien dit et seuls, l'organisateur et le musicien ont eu un procès



On devait danser aussi à la Neuville-Au-Pont

M. Jacquet, du Vieil-Dampierre, lui aussi, a l'oeil qui brille en évoquant ces distractions interdites. Il était peut-être moins téméraire que son ami, il parle surtout des bals qui avaient lieu dans son village et à la Neuville-aux-Bois, le village voisin. M. Jacquet me confie : *« Au Vieil-Dampierre, on dansait dans une maison inoccupée. Ces deux villages ne comptaient pas moins de trois accordéonistes : Gustave Siry, Jules Boveraux, Pierre Jacquet. Nous étions jeunes, on avait envie de s'amuser. Bien sûr, certaines personnes avaient perdu un proche ou avaient un prisonnier et n'appréciaient pas ces réjouissances. Un jeune du village a été tué et les bals ont cessé »*. M. Zambaux se souvient qu'à la Grange-aux-Bois, les bals avaient lieu dans un grenier et le musicien s'appelait Bernard Florentin. A Verrières, les bals avaient lieu à la Fontaine d'Olive, maison forestière bien à l'écart du village. A Villers, c'est M. Jeanson qui me parle de ces bals : *« Ils avaient lieu dans une grange, c'étaient les jeunes qui les organisaient. C'était »l'Xavier» qui jouait de l'accordéon. On lui donnait la pièce, environ cinq francs. On était une vingtaine. Les jeunes de Passavant venaient souvent danser avec nous et nous, nous allions à Passavant »*.

Après avoir compulsé sur Internet un document d'Alain Quillévéry sur les bals clandestins en Côtes d'Armor, je suis allée aux Archives départementales de la Marne. Une activité clandestine est par nature cachée et s'efforce de laisser le moins de traces possible. Je n'ai trouvé que des procès-verbaux des brigades de Sainte-Ménéhould, de Auve et de Givry. Procès-verbaux dont beaucoup étaient datés de 1944, preuve que les bals étaient interdits encore à cette période. Les autorités allemandes n'étaient pas impliquées dans ce dispositif et ne se préoccupaient que du respect du couvre-feu.

Alors que disent ces procès-verbaux de plus que les témoignages recueillis ? Comment les gendarmes étaient-ils au courant de l'existence d'un bal ?

Extraits : *« Entendons les accords d'un phonographe, couvert par instant par des éclats de rire »*, *« entendons des sons de musique provenant d'une ferme abandonnée »*. C'était donc le hasard qui faisait que des gendarmes, en patrouille, découvraient un bal. Parfois les procès-verbaux étaient dressés après dénonciation. *« En visite dans la commune de, apprenons auprès de personnes dignes de foi, mais désirant garder l'anonymat, qu'un bal a été organisé par avec le concours de..joueur d'accordéon »*.

Où avaient lieu ces bals ? Grange, grenier, porte-rue, maison abandonnée ou isolée, cave.

Qui étaient les organisateurs ? Souvent un jeune du village, c'est le bouche à oreilles qui fonctionnait pour prévenir les autres.

De nombreux bals verbalisés l'année 1944 étaient organisés par des tenanciers : *« Entendons des bruits décelant*

Les bals clandestins.

l'organisation d'un bal clandestin. Jeunes gens des deux sexes, de différentes localités, une dizaine d'Américains dansent au son de l'accordéon Â». Un autre procès-verbal, toujours de fin 44 parle de FFI présents au bal.

Ces jeunes organisaient un bal à l'occasion de la Sainte-Catherine, de la fête du village, simplement parce qu'ils avaient envie de s'amuser ou pour leur départ. En effet, début 1943, sous la pression des Allemands, Laval doit organiser le STO : Service du Travail Obligatoire. Les hommes nés en 1920, 1921 et 1922 sont réquisitionnés pour aller travailler en Allemagne dans les entreprises. Beaucoup de jeunes quittent ainsi les villages. D'autres rejoignent le maquis. Les mouvements de résistance sont alors bien organisés.

Seuls, les organisateurs et le musicien payaient une amende : 60 Francs pour l'organisateur, (archives). Quand l'organisateur était un jeune, les autres se cotisaient pour l'aider à payer.

Ces bals étaient-ils payants ? 10 francs dans un bal clandestin bien organisé dans une cave aménagée en salle de spectacles avec une entrée de souterrains qui offrait aux danseurs la possibilité de fuir à la moindre alerte et de sortir dans une rue voisine (archives).

Certains procès-verbaux précisent le nombre de danseurs : une vingtaine de jeunes hommes et de jeunes filles, environ trente (hommes et filles) (archives).

Bien sûr, les familles qui avaient perdu un proche ou avaient un prisonnier en Allemagne n'appréciaient pas ces réjouissances. (Petits tracts trouvés sous la porte de la préfecture le 21 mars 1945 (archives).

J'ai lu des procès-verbaux à l'encontre de gens de Vienne-la-Ville, Vienne-le-Château, Auve, Valmy, Somme-Bionne, Cernay-en-Dormois, Contault-le-Maupat. Ceux-ci rédigés dans les années 44-45.

Puis la vie a repris ses droits. Les bals ont été à nouveau autorisés et on a beaucoup dansé après la guerre. Et maintenant, on danse toujours le plus souvent seul, dans des discothèques avec un D.J. qui anime la soirée. Mais où sont les bals d'antan ?